

Jean-Baptiste André Godin à Alfred Falaize, 20 février 1883

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 16 (1)

Collation 2 p. (9r, 10v)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alfred Falaize, 20 février 1883, consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/54412>

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [20 février 1883](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Falaize, Alfred \(1843-1933\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Inconnu](#)

Description

Résumé Sur l'affaire de la restitution par Émile Godin d'un terrain de la Société du Familistère sur lequel sont entreposées des briques. Godin accepte qu'Émile prenne 120 000 briques. Il informe Falaize que l'association du Familistère s'oppose par contre à ce qu'Émile enlève des sapins d'un terrain. Sur les loyers dus par Émile Godin pour l'occupation d'un terrain de 3 hectares.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Richet \[monsieur\]](#)
- [Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Quinc 20 fevrier 1813 9

✓

Monsieur Talaize
avoué à Vervins.

En ~~me~~ faisant une offre formelle pour la quantité de briques qu'Eustache a encore sur la propriété de l'association, j'entends ~~me~~ accepter et ne veux avoir matière à aucune expertise.

Eustache est en état de compter ses briques lui-même comme notre association est en état de le faire ; et la somme que j'ai offerte comprend la quantité réelle des briques qui existent.

S'il veut prendre cent vingt mille briques, je n'ai aucune objection à faire ; mais je dois vous exprimer le regret que j'ose que vous ne fassiez pas terminer toutes en difficultés.

Quant à la question des rapins, elle n'est plus plus admissible aujourd'hui qu'elle ne l'a été par le passé, et s'il enlevait un seul de ces rapins, notre association le pourvoirait rigoureusement.

Pour les baux le compte a été admis à 16^e Rieut huissier à Quinc et les terrains portés au compte ont tous été occupés par Eustache.

Il y a plus une quantité de trois hectares qu'il a occupé en lui a jamais été porté au compte.

of

compte.

Je ne demande qu'une chose c'est que cette affaire se termine soit en enlevant les biques, soit en me les cedant et qu'Emile me paie la somme que je vous ai réclamée

soit le plus tôt possible

Yours affectueusement
Gaston